



Etablissement Public Territorial de Bassin Orb et Libron

3

Compte rendu de chantier
24 février 2023

**Travaux d'entretien de la ripisylve
et desembâclement des berges l'Orb T5**
Réf. CR3 Orb T5 2023

Intervenants/destinataires	Tél.	Mails	Présents	Diffusion
----------------------------	------	-------	----------	-----------

MAITRE D'OUVRAGE : Etablissement Public Territorial de Bassin Orb et Libron

M. Alain GUERRERO	06 87 57 55 70	alain.querrero@vallees-orb-libron.fr	X	X
M. Laurent RIPPERT	04 67 36 45 99	laurent.rippert@vallees-orb-libron.fr		X

ENTREPRISE MANDATAIRE

Sarl ARF M. Alain BUISSAN	04 68 70 05 19	a.buissan@gh-france.com		X
Sarl ARF M. Elie GAUTHEROT	07 86 62 55 12	e.gautherot@gh-france.com	X	X
Sarl ARF M. Cédric BARDY	06 42 15 08 60		X	

Intervenants/destinataires	Tél.	Mails	Présents	Diffusion
----------------------------	------	-------	----------	-----------

Communauté communes les Avants Monts M. Le Président, M. SUQUE, M. MONTOLIO	04 67 36 07 51	contact@avant-monts.fr patrice.montolio@avant-monts.fr		X
Communauté communes la Domitienne M. Le Président, M. SENAL, M. GUIBBERT, Mme SEAGUD, M. SANCHEZ	04 67 40 90 40	robert.senal@orange.fr francois.quibbert@lespignan.fr s.segaud@ladomitienne.com		X
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée M. SOLANS, M. BARBET, M. ALAIMO	04 67 01 68 68 04 67 37 84 97	fabrice.solans.vib34420@sfr.fr stephanalaimo@beziers-mediterranee.fr philippebarbet@beziers-mediterranee.fr		X
Commune de Béziers Mme GUTKNECHT	04 67 36 81 37	nathalie.gutknecht@beziers.fr		X
Commune de Maraussan	04 67 90 09 20	mairie.maraussan@wanadoo.fr		X
Commune de Thézan les Béziers	04 67 32 67 08	mairie@mairiethezan.fr		X
Commune de Lignan sur Orb	04 67 11 84 90	clairerouquette@lignansurorb.fr		
Groupement du Faubourg M. LATORRE	04 67 49 10 88	groupement.faubourg@orange.fr		X
VNF / DTSO/ Languedoc Est- Béziers M. BELTRAN	04 67 11 81 32	christophe.beltran@vnf.fr		X
Associations sportives Béziers	06 25 63 69 92	manu.avironbiterrois@gmail.com canoekayakbiterrois@hotmail.fr		X
Agence de l'Eau RMC Mme Anne COURSEILLE	04 26 22 32 62	anne.courseille@eamrc.fr		X
Agence Française de la Biodiversité	04 67 10 76 76	jean-michel.ramond@ofb.gouv.fr		X

1 - CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2018, les EPCI des bassins de l'Orb et du Libron mettent en œuvre la compétence GeMAPI sur leurs territoires respectifs. Dans le cadre de l'application de cette compétence, ces EPCI ont souhaité mettre en œuvre un programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau (PPE).

Ce programme a été élaboré par l'EPTB Orb-Libron, en collaboration avec les services des EPCI concernés, pour l'ensemble des bassins-versants des fleuves Orb et Libron et sur une période de 10 ans, dans le but d'améliorer le fonctionnement hydromorphologique et écologique des cours d'eau.

Les secteurs d'intervention correspondent aux secteurs où la collectivité estime qu'il y a un intérêt général à intervenir, car associés à un enjeu hydraulique et/ou environnemental.

Le programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau a fait l'objet d'une enquête publique et d'un arrêté préfectoral (n° 34 20 2002 10957 du 11 février 2020) au titre de la Déclaration d'Intérêt Général et valant récépissé de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

2 - GESTION ADMINISTRATIVE DU CHANTIER

Lancement de la **cinquième tranche** de travaux d'entretien de cours d'eau.

Il n'est pas prévu dans le cadre de ces travaux de coordinateur de Sécurité.

Marché de travaux de décembre 2022 => 3 lots distincts (voir compte rendu N°2)

L'EPTB Orb et Libron assure la Maitrise d'Œuvre.

Notification marché :	23/01/2023
Période de préparation :	1 semaine
Démarrage des travaux :	
	Lot n°1 : 13/02/2023
	Lot n°3 : 13/02/2023

Documents administratifs / techniques remis au titulaire :

Sans objet

Documents administratifs / techniques à remettre par le titulaire :

Réf MO	Désignation du document	Date de réception	Traitement
1	Planning d'exécution		En attente
2	PPSPS	10/02	Visé avec observations
3	Accord propriétaire site 1 (Soulage)		En attente
4	Accord propriétaire site 2 (CD34)		En attente

 **Malgré la demande écrite (mail 03/02/2023) et les relances aux réunions de chantier, le Maître d'ouvrage est toujours en attente des documents ci-dessus.**

Sans aucune réponse du mandataire des pénalités prévues au présent marché (Article 4.4 CCAP) pourront être appliquées à compter du 03 mars 2023.

Eléments financiers :

Sans objet

3 - ORGANISATION DU CHANTIER

Pour la conduite du chantier, des réunions seront prévues sur différents sites.

Elles permettront :

- de faire le point sur le linéaire réalisé durant la semaine,
- de repréciser les consignes pour l'exécution des travaux,
- de vérifier les quantités et les métrés exécutés par les entreprises,
- d'émettre des réserves, de réceptionner les tronçons.



La prochaine réunion aura lieu le 10 mars à 8h30 site le Bosc.

Pour participer aux réunions prendre contact avec le maître d'ouvrage : 06 87 57 55 70

4 - SECURITE ET AUTORISATION

Toutes les mesures devront être prises afin d'assurer une sécurité maximale aux abords du chantier : signalisation temporaire, traversée d'engins interdite dans les agglomérations, convoyage des chantiers....

Les entreprises doivent respecter les consignes d'hygiène et de sécurité obligatoires pour réaliser les travaux.

Sécurité :

- des salariés, EPI (gants, pantalons, casques et chaussures de sécurité et gilet pour les agents opérants sur l'eau),
- à l'usage des engins de chantier (respect du code de la route et l'environnement, autorisation de conduite, agrément...),
- trousse de premier urgence et formation au secourisme pour le personnel,
- mise en place d'un périmètre de sécurité pour réaliser les travaux,
- chef d'équipe équipé d'un téléphone portable.

PPSPS : reprendre les consignes d'alerte et de retrait de barge en cas de crue cf CCTP et CCAP



Risque incendie

Compte tenu de l'inaccessibilité du chantier aux engins forestiers, il n'est pas possible d'évacuer les végétaux et arbres coupés. Dans la majorité des cas les rémanents sont broyés sur place, lorsque la quantité est importante, ils peuvent être incinérés.

Un contrôle appuyé sera effectué par le responsable de l'entreprise sur les modalités d'intervention et le matériel disponible pour circonscrire un début d'incendie (Extincteur, seaux, portables). Dans tous les cas les foyers doivent être éteint en fin de journée.



Risque de crues

Pour rappel, l'entreprise devra veiller à ne laisser aucuns dépôts de bois dans le chenal d'écoulement avant de quitter le chantier. L'entreprise devra se renseigner auprès de météo France sur les risques de précipitations ou sur le site internet de l'état « vigicrues.ecologie.gouv.fr ».



Risque de pollution

Les travaux ont lieu à proximité des périmètres des captages AEP des villes de Béziers et de Maraussan.

Le stockage d'hydrocarbure, l'entretien des engins de travaux publics ou autres fluides présentant un risque de pollution de l'eau seront effectués sur une plate-forme étanche aménagée en cuvette de rétention ou en dehors du lit mineur du cours d'eau.

Les engins connaissant une fuite quelconque de leur système hydraulique, devront immédiatement cesser d'intervenir et être remorqués pour réparation, hors des abords de la rivière et des périmètres de captage.

Enfin des kits antipollution pour hydrocarbure doit être en permanence **sur** les engins flottants.

5 - PROGRESSION DES CHANTIERS

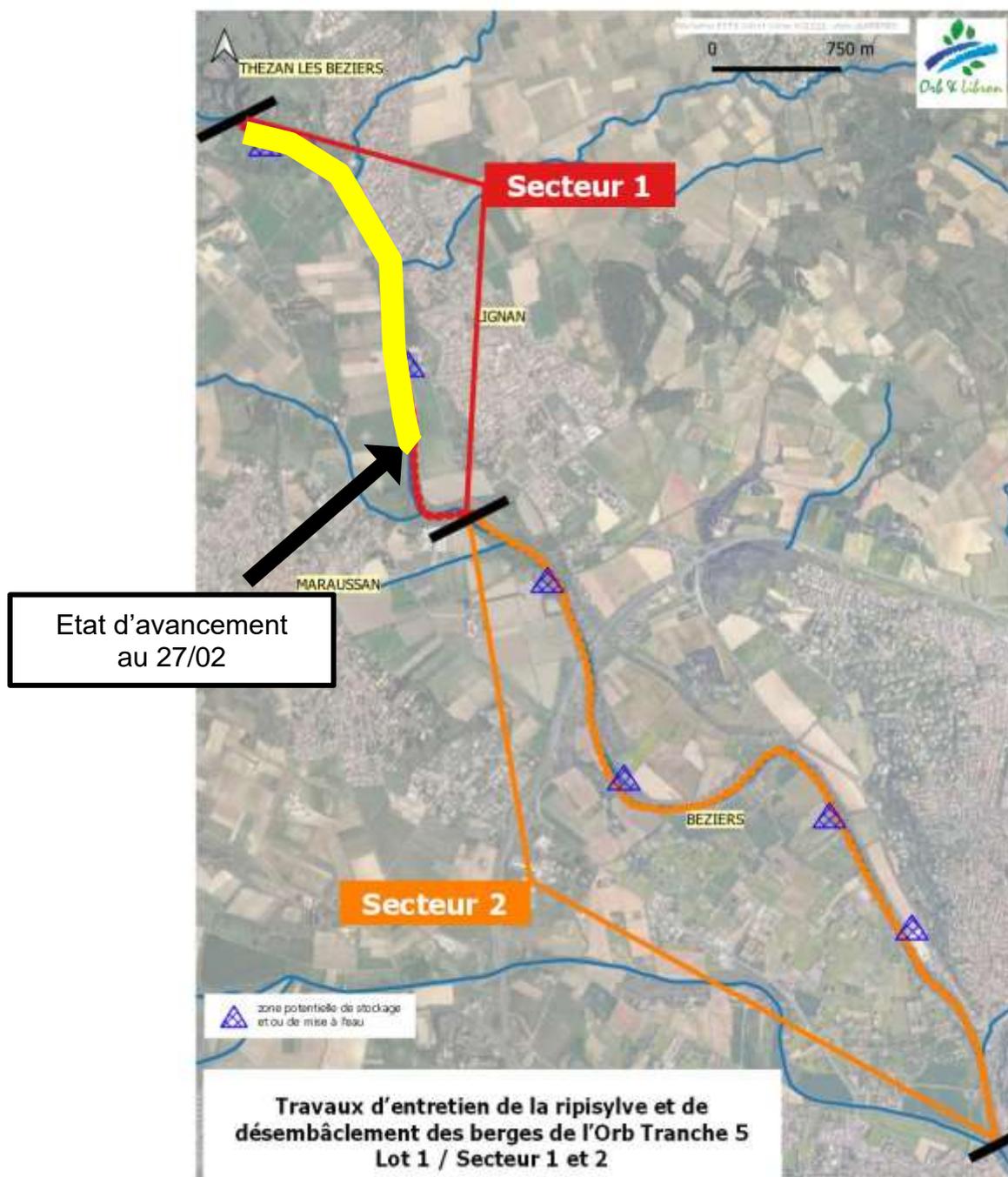
Réunion de chantier du 24/02/2023 en présence de Messieurs GAUTHEROT et BARDY de l'entreprise ARF Holtzinger.

Travaux d'entretien de ripisylve et de desembâclement de l'Orb, lot N° 1 et N°3

Linéaire à traiter : **8 880 mètres**, depuis le seuil de la Malhaute jusqu'à la confluence du Lirou (Pont vieux à Béziers).

Cours d'eau classé enjeux forts dans le programme pluriannuel d'entretien (PPE) des collectivités.

Secteur 1 : communes de Maraussan et de Thézan les Béziers, linéaire 3 100 mètres.



Pour rappel les travaux à exécuter sont :

- Bucheronnage : élimination d'arbres sur pieds ou au sol, vivant ou mort, constituant un obstacle aux écoulements ou risquant d'être emportés, coupe des arbres morts ou rectification des arbres au port dangereux.
- Eclaircissement ou recépage des souches le nécessitant.
- Démontage des embâcles élimination d'au moins 90% du volume de l'embâcle par démontage à la tronçonneuse des éléments grossiers et écobuage / broyage du reste
- Broyage des rémanents, mise en stère des billes de bois.
- Ramassage et évacuation en centre de tri de déchets plastiques et encombrants.

L'entreprise doit traiter les arbres et bois susceptibles de déstabiliser les berges ou d'être emportés lors de la montée des eaux. Le marquage effectué par le MO n'est pas exhaustif et concerne les arbres de diamètre supérieur à 10 cm. Les bois inférieurs et grosses branches basses doivent également être traités. Cf CCTP et éléments graphiques du marché.

Travaux lot 1



Arbre de Ø 40 effondré dans le chenal d'écoulement de l'Orb



Débardage de l'arbre

Cette opération s'effectue depuis la barge. Le peuplier est tiré par la minipelle et découpé en plusieurs morceaux par un bucheron. La stabilité de la berge et la ripisylve sont ainsi préservées contrairement à un treuillage depuis le haut de la rive.



**Une fois la barge chargée,
le bateau pousseur
remonte le fleuve jusqu'au
site de dépôt**

**Chaque voyage représente
entre 10 et 12 tonnes de
bois, en raison de 2 à 3
voyages par jour.**



**Les arbres et bois flottants
sont déchargés avec une
pelle hydraulique**



**Dernière opération
Enterrages des bois sur la
plateforme dédiée**

Travaux Lot 3

Démantèlement d'embâcles sur les berges de l'Orb.



Démantèlement du premier embâcle au lit dit le Bosc à Maraussan, avant et après intervention



Le travail de l'entreprise est globalement satisfaisant, continuez ainsi !



Pose des panneaux d'information à l'entrée de la zone de chantier.

Moyen mis en œuvre :

Composition des équipes et liste matériel mis en œuvre

Equipe nautique prévue : 1 pilote / 1 conducteur d'engin, 3 ouvriers forestiers
 ⇒ Présent sur site : 1 pilote / 1 conducteur/ 1 ouvrier.

Equipe plateforme prévue 2 conducteurs (pelle et chaptrack), 1 ouvrier
 ⇒ Présent sur site : pas d'effectif

Equipe porteur forestier : 1 conducteur
 ⇒ Présent sur site : pas d'effectif

Les moyens déployés par l'entreprise est en fonction de la typicité du chantier et de l'ampleur des travaux. Il appartient à l'entreprise d'organiser son chantier pour répondre aux attentes du MO notamment sur le respect des délais de réalisation.

Environnement :

Pour éviter tous risques de contamination végétale, l'entreprise procèdera à la désinfection des outils de coupe avec un fongicide homologué. Ces désinfections doivent être renouvelés à chaque arrivée

Les travaux ont lieu à proximité des périmètres des captages AEP des villes de Béziers et de Maraussan. L'entreprise doit s'équiper de kits antipollution pour hydrocarbure.

Lors de la visite nous avons pu constater l'absence de kit antipollution a bord du bateau. Le kit doit être en permanence sur les engins flottants et non rangé dans le coffre d'un véhicule.

Modalité de réception:

Des réceptions partielles pourront être prises au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Ces réceptions par secteur seront conditionnées à la remise en état des sites de dépôt et à la levée de toutes les réserves.

6 – POINTAGE DES ARRETS DE TRAVAIL, INTEMPERIE

Sans objet

7 – PLANNING DES OPERATIONS A VENIR

Entretien de la ripisylve et suppression des embâcles secteur 1 de l'Orb

Le maitre d'ouvrage insistent sur le respect du planning avec une fin des travaux mi-mai. Le maitre d'ouvrage rappellent que le travail devra être effectif sur l'ensemble des 13 semaines de travaux afin de respecter les délais contractuels.

Le présent PV est un document contractuel. Sans observation écrite adressée par courrier RAR sous 1 semaine au maître d'œuvre, il est réputé accepté par tous

**Dressé par le représentant
du Maître d'Ouvrage**

M. GUERRERO

Béziers, le 27 février 2023